



CFMNS 31

CERTIFICAT D'APTITUDE À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE MAÎTRE- NAGEUR SAUVETEUR

CAEPMNS

*Formation en partenariat avec le CREPS de Toulouse et
l'ERFAN Occitanie*





CAEPMNS

Le certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur, atteste que les personnes titulaires d'un diplôme conférant le titre de maître-nageur-sauveteur, continuent de présenter des garanties suffisantes en matière de sauvetage aquatique et de sécurité des publics.

Durée: 18h en 2 jours 1/2 / 21h en 3 jours

Groupe de 8 à 24 participants

Une équipe de formateurs qualifiés, professionnels de la sécurité de la natation et des secours.

INFORMATIONS

PSE1 ou 2 à jour

Certificat médical de non contre-indication à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur

Copie du diplôme conférant le titre de MNS

PRÉ-REQUIS

Evolution de l'environnement professionnel :

Différents lieux de pratique des activités aquatiques ; enseignement et animation des activités aquatiques ; évolution en matière de sécurité ; santé et sécurité des pratiquants ; cadre réglementaire d'exercice ;

Procédures de secours :

Mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques prenant en compte les évolutions nouvelles ; - compréhension des stratégies à mettre en place pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les comportements à risques ; - présentation de cas concrets permettant d'appréhender l'intervention en cas d'incident ou d'accident lié à la sécurité du milieu ; - comportement et gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

PROGRAMME

CREPS de Toulouse - 05.61.17.90.00

formation@creps-toulouse.sports.gouv.fr

CFMNS 31 - cfmns31@gmail.com - 05.61.99.10.65

ERFAN Occitanie - erfan@occitanie.ffnatation.fr

RENSEIGNEMENTS

